

Montréal le 20 août 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Philippe Larochelle
Larochelle avocats
338, St-Antoine, bureau 300
Montréal (Québec) H2Y 1A3

M^e Dominique Neuman
1535, rue Sherbrooke ouest
Rez-de-chaussée, Local Kwavnick
Montréal (Québec) H3G 1L7

M^e Jean-Olivier Tremblay
Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
75, boul. René Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet: Demande de révision de certaines parties de la décision D-2018-116 rendue dans le dossier R-4045-2018
Dossier R-4066-2018**

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de la lettre des procureurs des demanderesse de ce jour, par laquelle ces dernières indiquent :

« Conséquemment, même si le processus d'attribution du Bloc initial de 300 MW n'est pas encore terminé, le contexte d'ensemble du dossier amène SEN'TI-CREE à retirer leur demande de révision au présent dossier. »

Dans ces circonstances, la Régie confirme, par la présente, qu'elle ferme le présent dossier.

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd